



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 116 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/61/576). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements supplémentaires.

2. Le Comité relève au paragraphe 2 du rapport que l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2008-2009 a été établie à partir du montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours et des engagements de dépenses correspondants, qui s'élève à 3 839 500 000 dollars. Sur cette base, le Secrétaire général propose une estimation préliminaire pour l'exercice 2008-2009, aux taux initiaux de 2006-2007, qui se chiffre à 4 138 500 000 dollars, comme le montre le tableau figurant au paragraphe 2 du rapport. Comme il est indiqué au paragraphe 12, cette estimation, qui ne tient pas compte des crédits correspondant aux missions politiques spéciales, fait apparaître une augmentation de 14 400 000 dollars, soit 0,4 %, par rapport au montant des crédits ouverts et ressources connexes au titre de l'exercice 2006-2007. L'estimation préliminaire ferait apparaître par rapport aux crédits ouverts au titre de l'exercice 2006-2007 une augmentation de 299 millions de dollars, soit 7,8 %. Le Comité souligne que, conformément à la pratique habituelle, le montant proposé pour le fonds de réserve n'est pas inclus dans ces 4 138 500 000 dollars.

3. Le Comité consultatif rappelle que l'esquisse budgétaire a pour but de donner aux États Membres une première idée des ressources qui seront nécessaires pour l'exercice biennal à venir. Le Secrétaire général établit ensuite un projet de budget sur la base de l'esquisse approuvée. Conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, le projet de budget présenté par le Secrétaire général peut être



d'un montant inférieur ou supérieur au montant figurant dans l'esquisse budgétaire approuvée.

4. Comme il est indiqué au paragraphe 3 du rapport, un montant de 31 500 000 dollars serait requis au cours de l'exercice biennal 2008-2009 pour la budgétisation intégrale des postes qui sont financés partiellement au cours du présent exercice biennal.

5. Comme il est indiqué au paragraphe 4 du rapport, les crédits d'un montant total de 46,3 millions de dollars qui avaient servi à financer des dépenses non renouvelables au cours de l'exercice biennal 2006-2007 ne seront plus nécessaires. Il s'agissait essentiellement de la construction, de la transformation et de l'amélioration des locaux en vue de renforcer la sécurité, de l'amélioration du matériel de l'imprimerie de l'Office de Nations Unies à Genève et de la mise en place d'une infrastructure pour le réseau d'entreprise de l'Organisation. S'y ajoutaient les coûts non récurrents liés à la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, et la mise en œuvre du Document final du Sommet mondial de 2005, ainsi que le coût des services de conférence fournis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

6. L'esquisse budgétaire comprend un montant de 29,2 millions de dollars pour des activités ou des manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice biennal 2008-2009. Comme il est indiqué au paragraphe 5 du rapport, ces ressources doivent permettre de renforcer les droits de l'homme et l'aide humanitaire, le secteur économique et social, les activités humanitaires et l'Office des Nations Unies à Nairobi et de créer une cellule de crise au Département de la sûreté et de la sécurité. Le montant estimatif des crédits nécessaires pour la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (voir résolution 60/283) et pour la tenue d'un certain nombre de conférences et de réunions durant cet exercice biennal est également inclus dans les prévisions.

7. Comme il est indiqué au paragraphe 6 du rapport, les estimations ne tiennent pas compte des dépenses que pourrait engendrer l'examen par l'Assemblée générale de certains rapports critiques, concernant notamment la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré de la prochaine génération, l'assurance maladie après la cessation de service, la gouvernance et le contrôle de l'Organisation, le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique et le Compte pour le développement.

8. Comme il est indiqué au paragraphe 4 du rapport, conformément à la recommandation du Comité consultatif selon laquelle il convient de suivre une méthode permettant d'indiquer si les dépenses consacrées aux missions politiques spéciales sont ou non renouvelables¹, toutes les dépenses de ce type au titre de l'exercice biennal 2006-2007 ont été considérées comme des coûts récurrents. Le Comité note que le crédit initialement approuvé pour ces missions en 2006-2007 était d'un montant de 356 millions de dollars. Néanmoins, d'après les indications qui figurent au paragraphe 8 de l'esquisse budgétaire, on estime que la budgétisation intégrale en 2008-2009 des missions politiques spéciales prévues à l'heure actuelle pour l'exercice 2006-2007 atteindrait 568 millions de dollars. Il est dit également

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7 (A/60/7)*, par. 40.

que, bien que la composition actuelle de ces missions soit susceptible de changer, on ne pense pas que leur nombre diminuera de façon générale. Compte tenu de ces paramètres, un montant supplémentaire de 284,6 millions de dollars est inclus dans les prévisions, ce qui permettrait de financer les missions politiques spéciales à concurrence de 658 millions de dollars durant l'exercice biennal 2008-2009

9. Le montant du fonds de réserve est examiné au paragraphe 13 du rapport. Le Secrétaire général recommande que ce montant soit porté de 0,75 % à 1,35 % du total de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal, soit une augmentation de 0,6 % ou 55,9 millions de dollars, pour l'exercice biennal 2008-2009. **Le Comité consultatif souligne que, le montant du fonds de réserve étant exprimé en pourcentage du montant global des ressources, il augmente au même rythme que celui du budget. De plus, l'expérience montre que le montant du fonds de réserve n'a presque jamais été dépassé². Le Comité rappelle en outre que, par sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire à disposer d'une certaine marge de manœuvre dans l'exécution des budgets pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009, pour engager des dépenses jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars des États-Unis au cours de chaque exercice biennal au titre des affectations et des objets de dépense autres que les postes afin de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation dans la réalisation des programmes et activités prescrits³. Dans ces conditions, le Comité recommande que le montant du fonds de réserve soit maintenu à 0,75 % du total de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2008-2009, soit 31 millions de dollars.**

10. Le Comité consultatif a été informé que, si l'on tient compte des ajustements qui découlent du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (A/61/593), le chiffre de 4 138 500 000 dollars figurant dans l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2008-2009 serait remplacé par le chiffre de 4 219 700 000 dollars. Il a également été informé que le niveau global des dépenses estimatives pour l'exercice biennal 2006-2007 dépendrait des décisions que l'Assemblée générale prendrait au sujet des prévisions révisées et des incidences sur le budget-programme actuellement en préparation ou à l'étude, concernant l'investissement dans le capital humain, la gouvernance et le contrôle, le renforcement du Bureau des services de contrôle interne, l'égalité hommes-femmes, le registre des dommages et la mise en œuvre des décisions du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme.

11. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale adopte un montant estimatif préliminaire de 4 219 700 000 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 aux taux révisés de 2006-2007.

² L'exercice biennal en cours s'est déroulé dans des conditions particulières en raison des activités de mise en œuvre du Document final du Sommet mondial de 2005, qui n'ont pas pu être prises en charge par le fonds de réserve et ont été traitées en marge des dispositions des résolutions 41/213 et 42/211.

³ L'alinéa f) du paragraphe 8 de la section III de la résolution 60/283 précise que l'autorisation donnée au Secrétaire général « n'entraînera aucun changement dans les dispositions régissant l'utilisation du Fonds de réserve ».